



Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 12 juin 2019, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la municipalité de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, le maire de la ville d'Hudson, Jamie Nicholls, le maire de la municipalité des Cèdres, Raymond Larouche, la mairesse de la municipalité des Coteaux, Denise Godin-Dostie, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Gilles Santerre, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, André Beaudin, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Denis Ranger, le maire de la municipalité de Saint-Clet, Daniel Beaupré, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint, Simon Richard, conseiller en communication et responsable des relations avec le milieu, Jacques Babin, conseiller en sécurité incendie et civile, Sébastien Legros, agent de soutien au développement social et madame France D'Amour, greffière.

Est absent, le maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

19-06-12-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jamie Nicholls** et résolu

d'**ouvrir** la séance à 19 h 30.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

19-06-12-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré**
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

d'**adopter** l'ordre du jour en déplaçant le point 9.2.1 « Entrée en vigueur de l'entente avec la Ville de Lévis pour les services 9-1-1 et la répartition des appels de nature incendie le 27 juin 2019 : rappel » au point 4.3, en retirant le point 10.1 « Destruction de documents de la MRC de Vaudreuil-Soulanges : autorisation », en modifiant le point 11.1.2 « Appel d'offres public pour des travaux d'entretien sur 3,8 km de cours d'eau pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges : information » et en ajoutant le point 19.3 « Élections à la Table de concertation des préfets de la Montérégie - monsieur Patrick Bousez élu à la présidence : information ».

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.



Il souligne que pour le projet pilote de délégation pour la gestion du programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents, la correspondance reçue par courriel, document au point 9.3.7, est interprétée comme une fin de non recevoir.

3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MAI 2019 : ADOPTION

19-06-12-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 22 mai 2019 tel que présenté.

Proposition adoptée.

3.3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 MAI 2019 : ADOPTION

19-06-12-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Gilles Santerre**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 29 mai 2019 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

4.1 FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) - PROJET D'ÉTUDE SUR LE LOGEMENT SOCIAL ET ABORDABLE EN MONTÉRÉGIE-OUEST : INFORMATION

Monsieur Sébastien Legros, agent de soutien au développement social, informe qu'à l'occasion de l'appel de projets du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) de 2018, les cinq MRC de la Montérégie-Ouest et le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (CISSS-MO) ont obtenu un financement de 48 000 \$ afin de réaliser une étude sur le logement social et abordable. Le projet consiste à réaliser un portrait de la situation et à identifier des solutions adaptées à la réalité des cinq territoires. Il précise que le nombre de logement social abordable a baissé de 2011 à 2019, soit de 16,5 logements par mille habitants à 14 par mille habitants pour la région de Vaudreuil-Soulanges.

4.2 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) - OCTROI DE SUBVENTIONS : AUTORISATION

Monsieur Sébastien Legros, agent de soutien au développement social, fait un résumé des projets retenus dans le cadre du Fonds de développement des communautés (FDC).

CONSIDÉRANT la distribution du Fonds de développement des territoires (FDT) 2018-2019 adoptée par résolution 18-06-26-08 à la séance du conseil du 26 juin 2018;

CONSIDÉRANT la possibilité d'utiliser ces sommes pour soutenir des projets du Fonds de développement des communautés (FDC) ou tout autre projet jugé structurant par le conseil, pour un total de 220 000 \$;

CONSIDÉRANT la liste des projets soumis dans le cadre du FDC 2018-2019 et les recommandations du comité d'analyse suite au second appel de projets se terminant le 15 mai 2019;

CONSIDÉRANT la conformité des projets selon les conditions de financement établies par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer la qualité de vie des milieux;



POUR CES MOTIFS,

19-06-12-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche**
APPUYÉ PAR : monsieur **André Beaudin** et résolu

d'approuver les projets suivants aux fins de subvention selon les montants indiqués :

Demandeur	Titre du projet	Montant octroyé
Municipalité de Rivière-Beaudette	Espace famille	6 000 \$
SDEM-SEMO	L'atelier paysan	52 000 \$
Moisson Sud-Ouest	Unir une communauté alimentaire	25 000 \$
GRAVES	Acquisition et location d'équipement de soutien à domicile	6 000 \$
Réseaux emploi entrepreneurship	Camp d'accueil pour élèves issus de l'immigration	6 100 \$
Réseaux emploi entrepreneurship	Formation d'interprètes bénévoles pour les familles allophones	3 990 \$
Parrainage civique Vaudreuil-Soulanges	Accessibilité universelle pour des communautés plus inclusives	2 138 \$
TOTAL :		101 228 \$

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint **à signer** les ententes relativement à ces projets; et

de transférer les sommes résiduelles du Fonds de développement des communautés 2018-2019 de 60 543 \$ vers le Fonds d'opportunité du conseil de la MRC afin de soutenir des projets structurants.

Proposition adoptée.

4.3 ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ENTENTE AVEC LA VILLE DE LÉVIS POUR LES SERVICES 9-1-1 ET LA RÉPARTITION DES APPELS DE NATURE INCENDIE LE 27 JUIN 2019 : RAPPEL

Monsieur Jacques Babin, conseiller en sécurité incendie et civile, fait un rappel du changement de fournisseur du service 9-1-1 et de la répartition des appels de nature incendie le 27 juin 2019 et il fait part des améliorations prévues aux services.

5. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

5.1 COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ INFO TERRITOIRE DU 16 MAI 2019 : ADOPTION

19-06-12-06 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'adopter le compte rendu de la réunion du comité Info territoire du 16 mai 2019.

Proposition adoptée.

5.2 COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA TABLE DES COMMUNICATIONS DU 27 MAI 2019 : ADOPTION

19-06-12-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu



d'adopter le compte rendu de la réunion de la table des communications du 27 mai 2019.

Proposition adoptée.

5.3 COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 3 JUIN 2019 : ADOPTION

19-06-12-08 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'adopter le compte rendu de la réunion du comité de sécurité publique du 3 juin 2019.

Proposition adoptée.

5.4 COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA TABLE DE L'EAU DU 3 JUIN 2019

19-06-12-09 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'adopter le compte rendu de la réunion de la table de l'eau du 3 juin 2019.

Proposition adoptée.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

6.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

19-06-12-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré** et résolu

d'adopter la liste MRC 19-06-12.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 19-06-12, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

6.2 GREFFE ET LÉGISLATION

6.2.1 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF 2020 : PROPOSITION

Madame France D'Amour, greffière, procède au dépôt du projet de calendrier des séances du comité administratif et du conseil pour l'année 2020. Elle informe avoir consulté les municipalités de la MRC pour assurer que les dates ne coïncident pas avec leurs événements annuels. Elle invite les membres du conseil à vérifier les dates avec leur agenda afin de procéder à l'adoption du calendrier à la séance du conseil du 3 juillet 2019.



6.2.2 DÉCLARATION PARTIELLE DE COMPÉTENCE DANS LE DOMAINE DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES : AVIS D'INTENTION

19-06-12-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Gilles Santerre**
APPUYÉ PAR : monsieur **Guy Pilon** et résolu

que soit déposé sur le bureau le sujet « Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal ».

Proposition adoptée.

6.2.3 RÉOLUTION DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELEINE - RÉFORME ÉLECTORALE ET PRÉOCCUPATION RELATIVE AU POIDS POLITIQUE DES RÉGIONS : DEMANDE D'APPUI

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

6.3 BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.

7. COMMUNICATION

7.1 ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC - PLUME D'EXCELLENCE POUR LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES AVEC SON OUTIL WEB TRICYCLE : INFORMATION

Monsieur Simon Richard, conseiller en communication et responsable des relations avec le milieu, informe que la MRC de Vaudreuil-Soulanges a remporté une Plume d'excellence pour son outil Web Tricycle, remise par l'Association des communicateurs municipaux du Québec dans le cadre du colloque annuel qui a eu lieu le 30 mai dernier. La MRC de Vaudreuil-Soulanges était finaliste pour deux prix, soit dans la catégorie Campagne comportementale pour le projet Du Bac à la Terre ainsi que dans la catégorie Communication numérique site et application pour le développement de l'outil Tricycle.

19-06-12-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'adresser une motion de félicitations à l'équipe des communications de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour leur excellent travail et le prix reçu de l'Association des communicateurs municipaux du Québec - Plume d'excellence pour l'outil Web Tricycle.

Proposition adoptée.

8. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

9. SÉCURITÉ

9.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

9.2 SÉCURITÉ INCENDIE

9.2.1 ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ENTENTE AVEC LA VILLE DE LÉVIS POUR LES SERVICES 9-1-1 ET LA RÉPARTITION DES APPELS DE NATURE INCENDIE LE 27 JUIN 2019 : RAPPEL

Ce sujet a été traité au point 4.3.



9.3 SÉCURITÉ CIVILE

9.3.1 INONDATIONS 2019 - ÉTAT DE LA SITUATION ET RENCONTRE AVEC LA MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 30 MAI 2019 : SUIVI

Monsieur Patrick Bousez, préfet, informe n'avoir reçu aucun suivi de la ministre de la Sécurité publique, Geneviève Guilbeault, suite à leur rencontre du 30 mai 2019, malgré ses nombreuses prises de notes.

19-06-12-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

de relancer la ministre de la Sécurité publique, madame Geneviève Guilbault, afin qu'elle trouve des mesures concrètes pour donner suite aux engagements du gouvernement du Québec de supporter les municipalités dans les moments difficiles que sont les inondations 2019 et de s'assurer qu'il y ait un effet fiscal zéro sur leurs finances municipales dans l'ensemble des mesures d'aide aux sinistrés;

de faire parvenir une copie conforme à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Marilyne Picard, députée de Soulanges et madame Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil.

Proposition adoptée.

9.3.2 INONDATIONS 2019 - LA GESTION DES BARRAGES D'HYDRO-QUÉBEC CRITIQUÉE PAR DES MUNICIPALITÉS : POSITIONNEMENT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

INONDATIONS 2019 : DEMANDE D'UNE TABLE DE TRAVAIL-CHANTIER SUR LES INONDATIONS

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges est au confluent des bassins versants du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Outaouais formant l'archipel d'Hochelaga, un écosystème unique au monde;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux paliers décisionnels sont impliqués dans la gestion des eaux de ces deux bassins versants : gouvernements du Canada, du Québec, de l'Ontario, des États-Unis, de même que des entreprises publiques et privées telles que Hydro-Québec, Hydro-Ontario et Brascan;

CONSIDÉRANT le constat des changements climatiques sur ces deux immenses bassins versants qui ont causé d'importantes inondations en 2017 et 2019 par des crues printanières records;

CONSIDÉRANT QUE dans ce nouveau contexte des changements climatiques, la fréquence et la sévérité des inondations majeures sont appelées à augmenter modifiant les niveaux de risques sur le territoire et les conséquences;

CONSIDÉRANT QUE les inondations sont de plus en plus lourdes de conséquences tant au niveau psychosocial qu'en santé publique et en matières financières et laissent ainsi la MRC de Vaudreuil-Soulanges aux prises avec une situation des plus préoccupantes concernant tous les dispositifs et les mesures de prévision, de prévention, de préparation, de rétablissement et de reconstruction sur son territoire;

CONSIDÉRANT les changements climatiques et leurs conséquences, les bassins versants du Saint-Laurent et de l'Outaouais doivent maintenant être étudiés de façon urgente dans leur ensemble en fonction des périodes de crue et des périodes d'étiage afin d'adopter de nouvelles mesures pour mieux contrôler les débits et pour bien protéger le territoire tout en favorisant la qualité de vie, l'intégrité écologique, la mise en valeur de l'eau et le leadership du Québec par :



- l'examen, le développement et application de nouveaux outils et solutions scientifiques notamment dans les domaines de la climatologie, de l'hydrologie, de la cartographie, de l'intelligence artificielle;
- l'examen et l'adoption de mesures d'atténuation et de protection collectives et individuelles;
- l'examen et la réalisation de nouveaux ouvrages adaptés sur les bassins versants du Saint-Laurent et de l'Outaouais;

POUR CES MOTIFS,

19-06-12-14 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

de demander une table de Travail-Chantier sur les inondations pour établir une collaboration interministérielle, intersectorielle et inter-organisationnelle, qui s'appuie sur une démarche participative et collective après inondations, incluant un retour d'expérience sur les événements de 2017 et de 2019 avec pour objectifs :

d'établir l'état de la situation actuelle des installations construites en fonction, tant dans leurs causes que dans leurs conséquences, des réalités géographiques et climatiques d'aujourd'hui;

de documenter les événements et les conséquences des inondations récentes 2017 et 2019;

d'apporter des solutions d'actions nécessaires dans la gestion des risques d'inondations pour augmenter la résilience et réduire la vulnérabilité en tenant compte des divers facteurs géophysiques et humains qui se transforment de plus en plus rapidement;

de mettre en place une commission indépendante de gestion intégrée de l'eau;

de demander au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au ministre de la Sécurité publique et au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation la mise sur pied de la Table de Travail – Chantier sur les inondations et d'y participer activement;

de transmettre copie de la présente résolution à la députée de Soulanges, Marilyne Picard, à la députée de Vaudreuil, Marie-Claude Nichols et pour appui à la Fédération canadienne des municipalités (FCM), à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la Table de concertation des préfets de la Montérégie (TCPM), à la Table des préfets et élus de la Couronne Sud (TPÉCS), à toutes les MRC du Québec et aux 23 municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

9.3.3 MÉMOIRE CONCERNANT LES ATTENTES DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES EN GESTION DES RISQUES D'INONDATION ADRESSÉ AU GROUPE D'ACTION INTERMINISTÉRIEL SUR LES INONDATIONS : ADOPTION

CONSIDÉRANT le projet de mise à jour de la cartographie sur les zones inondables mené par la MRC de Vaudreuil-Soulanges depuis 2018;

CONSIDÉRANT les inondations de 2019;

CONSIDÉRANT la mise sur pied par le gouvernement du Québec d'un groupe de travail interministériel et sa demande de recueillir les commentaires des MRC visées par les inondations;

POUR CES MOTIFS,

19-06-12-15 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Gilles Santerre**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'adopter et de transmettre ledit mémoire au gouvernement du Québec.

Proposition adoptée.



9.3.4 PROJET DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES - MODIFICATION AU CONTRAT ENTRE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES ET HYDRO MÉTÉO: AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution numéro 19-03-27-15 octroyant un contrat à Hydro Météo pour effectuer les relevés de lignes d'eau et de jaugeages en crue pour le projet de cartographie des zones inondables dans le cadre de l'entente intermunicipale entre les MRC d'Argenteuil, de Deux-Montagnes et de Vaudreuil-Soulanges et de l'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE le mandat pour les relevés de lignes d'eau et de jaugeages en crue avec Hydro Météo doit être modifié pour un mandat de relevés bathymétriques – niveaux d'eau et qu'aucun ouvrage ni frais n'a été engagé à ce jour pour ce mandat;

CONSIDÉRANT l'offre de services d'Hydro Météo pour effectuer les relevés bathymétriques – niveaux d'eau et leur accord de modifier leur mandat original;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 690 01 729;

POUR CES MOTIFS,

19-06-12-16 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**
APPUYÉ PAR : monsieur **Guy Pilon** et résolu

d'abroger la résolution numéro 19-03-27-15 octroyant un contrat à Hydro Météo pour effectuer les relevés de lignes d'eau et de jaugeages en crue pour un montant total de 54 400 \$, plus taxes;

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **octroyer** un nouveau contrat à Hydro Météo pour effectuer les relevés bathymétriques – niveaux d'eau pour un montant total de 94 164,53 \$, taxes incluses.

Proposition adoptée.

9.3.5 PROJET DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES - PHASE II DE LA MODÉLISATION HYDRAULIQUE DES CRUES AVEC L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE (INRS) : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT le projet de cartographie des zones inondables dans le cadre de l'entente intermunicipale entre les MRC d'Argenteuil, de Deux-Montagnes et de Vaudreuil-Soulanges et de l'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE cette entente désigne la MRC de Vaudreuil-Soulanges gestionnaire de l'aide financière du MAMH;

CONSIDÉRANT la résolution CA 19-03-13-10 octroyant un contrat à l'INRS pour effectuer la phase I de la modélisation hydrologique et hydraulique des crues; -

CONSIDÉRANT QUE la phase I consistant à analyser et à planifier le programme d'instrumentation future des bassins versants, des caractérisations bathymétriques et hydrométriques requises ainsi que du programme intégré pour la modélisation hydrologique prévisionnelle et la modélisation hydraulique des crues est complétée;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'INRS pour effectuer la phase II de la modélisation hydraulique des crues;

CONSIDÉRANT QUE le statut juridique de l'INRS, organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et institut de recherche institué au sens de l'article 50 de la *Loi sur l'Université du Québec* et reconnu à l'article 1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*, permet d'octroyer des contrats de gré à gré avec la MRC en vertu de l'article 938 du Code municipal;



CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 690 01 419;

POUR CES MOTIFS,

19-06-12-17 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**
APPUYÉ PAR : monsieur **André Beaudin** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **octroyer** un contrat à l'INRS pour effectuer la phase II de la modélisation hydraulique des crues pour un montant maximal de 224 563 \$, toutes taxes incluses.

Proposition adoptée.

9.3.6 PROJET DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES - MODÉLISATION HYDRODYNAMIQUE ET ANALYSE FRÉQUENTIELLE DES CRUES - ENTENTE DE PARTAGE DE RESSOURCES ENTRE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) ET LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT le projet de cartographie des zones inondables dans le cadre de l'entente intermunicipale entre les MRC d'Argenteuil, de Deux-Montagnes et de Vaudreuil-Soulanges et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE le lac des Deux-Montagnes est un plan d'eau qui baigne les littoraux de ces trois territoires;

CONSIDÉRANT QUE la CMM a un engagement similaire de cartographie des zones inondables avec le MAMH pour une portion du littoral du lac des Deux-Montagnes pour le territoire riverain situé près de ses exutoires;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit aussi cartographier les zones inondables sur son littoral sud, formé par les berges du lac Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE les actions à entreprendre pour ce faire requièrent à la fois une modélisation hydrodynamique précise de ces plans d'eau et une estimation de la fréquence des crues exceptionnelles dont il faut établir les limites de submersion;

CONSIDÉRANT QUE la conduite de ces activités ne saurait être menée indépendamment par les intervenants sans risquer d'introduire des incohérences dans les résultats et qu'une concertation étroite se doit d'être recherchée;

CONSIDÉRANT QUE la cartographie des zones inondables qui résultera de ces travaux devra aussi tenir compte de facteurs de risques inédits comme l'exposition à la submersion et la durée de cette exposition et que cette réflexion doit aussi être concertée parmi les intervenants;

CONSIDÉRANT QUE la CMM a acquis les services professionnels exclusifs de l'ingénieur Paul Boudreau, modélisateur hydrodynamique, auprès du Service météorologique canadien d'Environnement et Changements climatiques Canada (programme de prêt de personnel) afin de mener à bien l'activité de modélisation hydrodynamique des grands lacs fluviaux de l'Archipel de Montréal et qu'elle est disposée à partager cette ressource avec la MRC puisque cette préoccupation est commune aux PARTIES;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a recruté le professeur Taha Ouarda de l'Institut national de recherche scientifique - Centre Eau Terre Environnement (INRS-ETE) afin de conduire une analyse fréquentielle approfondie et modernisée des crues transitant par les plans d'eau cités et qu'elle est disposée à partager cette ressource avec la CMM puisque cette préoccupation est commune aux PARTIES;

CONSIDÉRANT QUE les PARTIES souhaitent convenir d'une entente qui leur est mutuellement avantageuse, concertée, équitable et à coût nul entre elles;



POUR CES MOTIFS,

19-06-12-18 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**
APPUYÉ PAR : monsieur **André Beaudin** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer une entente de partage de ressources pour les services de modélisation hydrodynamique et analyse fréquentielle des crues entre la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

9.3.7 PROJET PILOTE DE DÉLÉGATION POUR LA GESTION DU PROGRAMME GÉNÉRAL D'AIDE FINANCIÈRE LORS DE SINISTRES RÉELS OU IMMINENTS : SUIVI

Ce point a été traité en 3.1.

10. COUR MUNICIPALE

10.1 DESTRUCTION DE DOCUMENTS DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : AUTORISATION

Ce point est reporté à la séance du 3 juillet 2019.

10.2 DEMANDE AU MINISTRE DE LA JUSTICE DE PROCÉDER À LA DÉSIGNATION DE LA GREFFIÈRE ADJOINTE À TITRE DE JUGE DE PAIX CM-2 ET PERCEPTRICE DES AMENDES : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la nomination de madame Claudie Gaudreau à titre de greffière adjointe à la cour municipale régionale de la MRC et de la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges le 13 mars 2019 par résolution numéro CA 19-03-13-07;

CONSIDÉRANT QUE l'article 158 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires* prévoit que le ministre de la Justice nomme, par arrêté, les juges de paix fonctionnaires qui exercent leur fonction auprès d'une cour municipale;

CONSIDÉRANT QUE l'article 142 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires* prévoit qu'un greffier réputé juge de paix peut, lorsqu'il n'y a pas de juge présent ou capable d'agir, enregistrer la comparution, la réponse à l'assignation ou le défaut des défendeurs, des parties ou des témoins cités à comparaître et ajourner la séance à un autre jour de la session ou à toute date ultérieure indiquée par le juge;

CONSIDÉRANT QUE l'article 65 de la *Loi sur les cours municipales* prévoit que le greffier adjoint est, dans l'exercice de ses fonctions, revêtu de tous les pouvoirs conférés par la présente loi au greffier de la cour et est soumis aux mêmes obligations que celui-ci;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable que madame Claudie Gaudreau agisse à titre de juge de paix CM-1 auprès de la cour municipale régionale de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, dans le district de Beauharnois;

CONSIDÉRANT QUE l'article 322 du Code de procédure pénale prévoit que le ministre de la Justice désigne les personnes qui agissent à titre de percepneur;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable que madame Claudie Gaudreau agisse également à titre de perceptrice des amendes auprès de la cour municipale de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

POUR CES MOTIFS,

19-06-12-19 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie** et résolu



de demander au ministre de la Justice du Québec de procéder à la désignation de madame Claudie Gaudreau, à titre de juge de paix CM-1 et perceptrice des amendes pour la cour municipale régionale de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

11. ENVIRONNEMENT

11.1 COURS D'EAU

11.1.1 APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR 5,1 KM DE COURS D'EAU POUR LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT les articles 935 et suivants du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaliser des travaux d'entretien du cours d'eau Haut-de-la-Chute principal et de ses branches 1 et 2, du cours d'eau des Six-Arpenents et de la branche 2 du cours d'eau Cadieux dans la ville de Rigaud;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 19-02-20-33 autorisant la MRC à demander des soumissions pour les travaux d'entretien de ces cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'ouverture de la seule soumission reçue, le tout exécuté le 3 juin 2019 suite à l'appel d'offres public en date du 15 mai 2019 pour des travaux d'entretien sur 5,1 km de cours d'eau pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

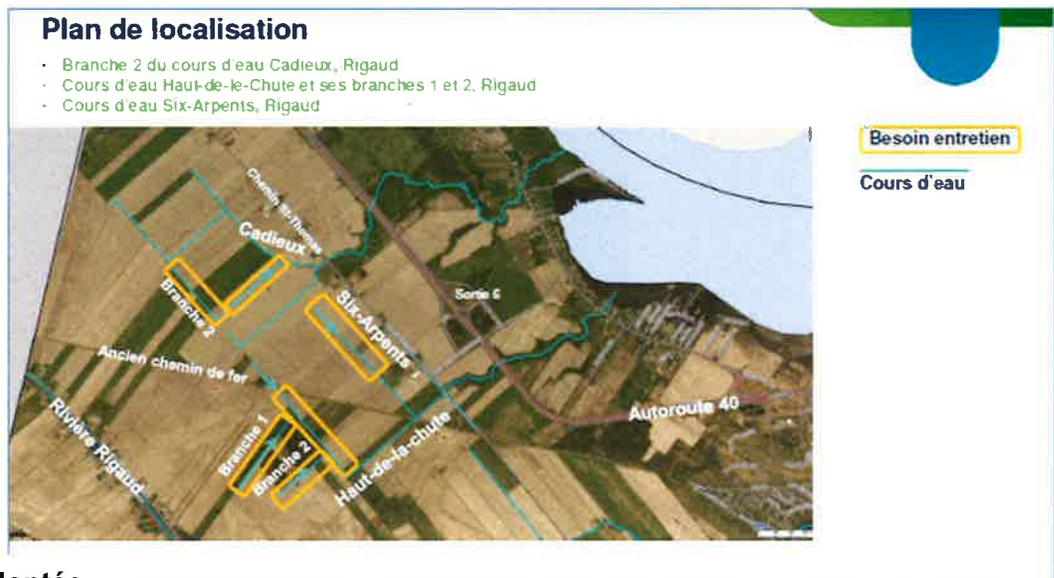
CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission et la conformité du seul soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 460 02 419;

POUR CES MOTIFS,

19-06-12-20 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

de mandater le directeur général ou le directeur général adjoint et le service du greffe **pour négocier** le contrat à la baisse et **d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **signer** le contrat relatif aux travaux d'entretien du cours d'eau Haut-de-la-Chute principal et de ses branches 1 et 2, du cours d'eau des Six-Arpenents et de la branche 2 du cours d'eau Cadieux dans la ville de Rigaud à la compagnie *Béton Laurier inc.* pour un montant maximal de 272 079,14 \$ incluant les taxes applicables et **d'affecter** la dépense au bassin 10 (Rigaud : 100 %).



Proposition adoptée.

11.1.2 APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR 3,8 KM DE COURS D'EAU POUR LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : INFORMATION

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, annonce que des travaux doivent être ajoutés en plus de la complexité du dossier; le contrat pour les travaux d'entretien sur 3,8 km de cours d'eau ne sera pas octroyé. Un complément d'information sera remis aux membres du conseil et une alternative sera proposée à la séance du 3 juillet 2019.

11.1.3 DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) POUR LE COURS D'EAU SANS TOPONYME À RIGAUD : AUTORISATION

CONSIDÉRANT les articles 105 et 106 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des travaux d'aménagement du cours d'eau sans toponyme près de la rue Bélanger à Rigaud;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau régime d'autorisation de la Loi modifiant la *Loi sur la qualité de l'environnement* est en vigueur depuis le 23 mars 2018;

CONSIDÉRANT QU'un certificat d'autorisation ou une autorisation générale doit être demandé au MELCC afin de réaliser des travaux d'aménagement puisque le cours d'eau n'a jamais été creusé auparavant;

CONSIDÉRANT QUE la table de l'eau du 3 juin 2019 recommande de poursuivre les démarches en vue de réaliser des travaux d'aménagement dans le cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 460 02 419 dans le bassin numéro 4 (Rigaud : 55,57 %; Sainte-Justine-de-Newton : 12,81 %; Sainte-Marthe : 1,23 %; Très-Saint-Rédempteur : 30,39 %) pour demander un certificat d'autorisation ou une autorisation générale;

POUR CES MOTIFS,

19-06-12-21 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'autoriser madame Élise Phoenix, agente d'intervention aux cours d'eau de la MRC, à **signer** la demande d'autorisation auprès du MELCC pour les travaux d'aménagement du cours d'eau sans toponyme à Rigaud, bassin numéro 4.



Proposition adoptée.



11.1.4 PROJET PILOTE D'ANALYSE HYDROGÉOMORPHOLOGIQUE À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT POUR UNE MEILLEURE PLANIFICATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la compétence exclusive de la MRC relativement aux cours d'eau et à leur entretien en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE la Politique relative à la gestion des cours d'eau prévoit des mesures pour conserver la pérennité des cours d'eau et assurer la durabilité de l'état d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE Nature-Action Québec propose un projet pilote d'analyse hydrogéomorphologique à l'échelle du bassin versant pour mieux planifier les travaux d'entretien et maximiser les impacts bénéfiques sur la qualité de l'eau et des travaux à réaliser;

CONSIDÉRANT QUE ce projet pilote sera bénéfique à l'ensemble des bassins versants de la MRC puisque les résultats sont reproductibles à l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce projet pilote vise à développer notre expertise régionale afin d'adapter les interventions de la MRC dans les cours d'eau en fonction de leur hydrogéomorphologie;

CONSIDÉRANT QUE ce projet pilote vise aussi à promouvoir les bonnes pratiques agricoles en lien avec le projet de rétention des sols;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière doit être déposée par la MRC en partenariat avec Nature-Action Québec au programme de développement des activités agricoles et du secteur bioalimentaire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour ce projet pilote pour le bassin versant de la rivière Quinchien qui se trouve entièrement dans la CMM;

CONSIDÉRANT QUE, pour la réalisation du projet, la MRC devra contribuer financièrement pour 25 000 \$ pour un projet totalisant près de 100 000 \$, qui servira de levier pour aller chercher des fonds additionnels et que le programme d'aide financière de la CMM peut défrayer jusqu'à 80 % des dépenses admissibles pour un projet jusqu'à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce projet pilote est interdisciplinaire puisqu'il répond à plusieurs objectifs de plusieurs projets, notamment la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole, du projet de rétention des sols agricoles, des actions de la Politique de l'arbre et des boisés et de la Politique relative à la gestion des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la table de l'eau du 3 juin 2019 recommande le dépôt du projet et la contribution financière au projet pour 2019- 2020;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles à même le fonds des politiques;

POUR CES MOTIFS,

19-06-12-22 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

d'autoriser la MRC à **déposer** la demande d'aide financière auprès du programme de développement des activités agricoles et du secteur bioalimentaire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) en partenariat avec Nature-Action Québec et **d'autoriser** la contribution financière au projet de 25 000 \$ pour 2019-2020 conditionnellement à l'acceptation du projet par la CMM.

Proposition adoptée.

11.1.5 REPRÉSENTANT DE LA MRC AU CONSEIL DU BASSIN VERSANT DE LA RÉGION DE VAUDREUIL-SOULANGES (COBAVER VS) : ÉLECTION

CONSIDÉRANT la fin du mandat de monsieur Yvon Bériault afin de représenter la MRC sur le conseil d'administration du Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER-VS);



POUR CE MOTIF,

19-06-12-23 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

de nommer monsieur Yvon Bériault à titre de représentant de la MRC sur le conseil d'administration du Bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER-VS) pour 2019-2020.

Proposition adoptée.

11.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

11.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

11.4 ÉCOCENTRES

Aucun sujet traité.

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

Aucun sujet traité.

12.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

Aucun sujet traité.

12.3 RÉSOLUTION D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE AUX FINS DU DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN (REM) SUR LE TERRITOIRE DE VAUDREUIL-SOULANGES : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

13. DÉVELOPPEMENT

13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

13.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

14. HABITATION

14.1 MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 19-04-17-19 CONCERNANT L'ENTENTE DE GESTION DU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT DE LOYER DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC : AUTORISATION



CONSIDÉRANT les exigences de l'entente de gestion du Programme de supplément de loyer dans le cadre du Programme AccèsLogis entre la MRC de Vaudreuil-Soulanges, l'Office régional d'habitation de Vaudreuil-Soulanges et la Société d'habitation du Québec;

POUR CE MOTIF,

19-06-12-24 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** et résolu

de **modifier** la résolution numéro 19-04-17-19 afin que :

- la MRC de Vaudreuil-Soulanges autorise l'Office régional d'habitation de Vaudreuil-Soulanges à gérer le Programme de supplément de loyer dans le cadre du Programme AccèsLogis;
- la MRC s'engage à défrayer dix pour cent (10 %) du coût du supplément au loyer.

Proposition adoptée.

15. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Aucun sujet traité.

16. INTERFACE COURONNE SUD

Aucun sujet traité.

17. INTERFACE MONTÉRÉGIE

Aucun sujet traité.

18. CULTURE

18.1 COLLOQUE ANNUEL LES ARTS ET LA VILLE

Monsieur Jean-Yves Poirier, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe et président du Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges (CACVS), félicite la Ville de Vaudreuil-Dorion pour avoir accueilli le colloque annuel du réseau Les Arts et la Ville ayant eu lieu du 5 au 7 juin 2019 au Château Vaudreuil. Il souligne que le CACVS est fier d'avoir été partenaire de cet événement.

Monsieur Poirier souligne qu'a eu lieu le 5 juin 2019 le lancement du livre Et si on se rencontrait! de monsieur Michel Vallée, directeur du Service des loisirs et de la culture à la Ville de Vaudreuil-Dorion.

Monsieur Poirier rappelle la tenue d'un 5 à 7 le 13 juin 2019 au Musée régional de Vaudreuil-Soulanges pour le dévoilement des grandes lignes du projet Terre-Maires 2.

Monsieur Poirier lance l'invitation aux municipalités de soumettre des projets dans le cadre du Programme d'innovation culturelle du CACVS.

Monsieur Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, remercie le CACVS, dont son président monsieur Jean-Yves Poirier et sa directrice générale madame Nadine Maltais pour leur collaboration avec la Ville de Vaudreuil-Dorion pour la tenue du colloque Les Arts et la Ville et remercie tous ceux ayant participé à l'inauguration de la tour d'eau de la ville de Vaudreuil-Dorion le 5 juin dernier.

19-06-12-25 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu



d'adresser une motion de félicitations à la Ville de Vaudreuil-Dorion pour son accueil du colloque annuel Les Arts et la Ville du 5 au 7 juin 2019 et au Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges pour son appui.

Proposition adoptée.

19. AFFAIRES NOUVELLES

19.1 CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) DU 30 ET 31 MAI 2019 : RETOUR

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, effectue un bref retour sur le Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités ayant eu lieu les 30 et 31 mai 2019 dont un des thèmes principal traité était la fiscalité municipale.

Monsieur Beaudoin ajoute avoir été informé lors de ce congrès que l'Association internationale des pompiers offre des formations gratuites, dont une formation sur les matières dangereuses. L'information sera remise aux services de sécurité incendie des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

19.2 ASSEMBLÉE DES MRC DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) DU 5 AU 7 JUIN 2019 : RETOUR

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, effectue un bref retour sur l'Assemblée des MRC de la FQM ayant eu lieu du 5 au 7 juin 2019.

Monsieur Patrick Bousez, préfet, informe avoir été nommé à siéger sur deux comités de la FQM, soit un comité de négociation sur la fiscalité municipale et un comité sur les coûts de la facturation de la Sûreté du Québec.

19.3 ÉLECTIONS À LA TABLE DE CONCERTATION DES PRÉFETS DE LA MONTÉRÉGIE - MONSIEUR PATRICK BOUSEZ ÉLU À LA PRÉSIDENTE : INFORMATION

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, annonce que lors de la dernière rencontre de la Table de concertation des préfets de la Montérégie, qui s'est tenue le 7 juin 2019, les élus ont choisi à l'unanimité monsieur Patrick Bousez comme nouveau président de la Table.

19-06-12-26 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'adresser une motion de félicitations à monsieur Patrick Bousez pour sa nomination à titre de président de la Table de concertation des préfets de la Montérégie.

Proposition adoptée.

20. RAPPORT DES ÉLUS

Monsieur Robert Grimaudo, maire de la ville de Saint-Lazare, fait un rappel de l'existence du comité de suivi de la trajectoire intersectorielle en insalubrité morbide de Vaudreuil-Soulanges. Il informe que depuis la mise sur pied de ce comité, plus de 114 interventions ont eu lieu sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges. Il souligne que beaucoup de préventions sont également effectuées. Ce comité composé de plusieurs acteurs du territoire de Vaudreuil-Soulanges et piloté par le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (CISSMO) aimerait obtenir la participation de un ou deux autres maires. Monsieur Grimaudo lance ainsi l'invitation aux membres du conseil. Monsieur Hans Gruenwald Jr, maire de la ville de Rigaud, félicite monsieur Grimaudo pour sa participation à ce comité.



21. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Madame Suzanne Lefebvre, citoyenne de la ville de Vaudreuil-Dorion, demande si un membre du conseil siège sur le comité de déchets nucléaires et elle demande de pouvoir faire, lors d'une séance ultérieure, une présentation aux membres du conseil sur le projet « J'embarque Montérégie ».

22. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

19-06-12-27 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jamie Nicholls**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré** et résolu

que la séance soit levée à 20 h 50.

Proposition adoptée.

PATRICK BOUSEZ
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier